

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 19

Date d'émission : 14-Avr-2010 Date de révision: 05-Août-2023

Date de la version remplacée: 08-Juin-2023

#### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes \*\*\* Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les

produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est

strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. \*\*\*

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange

Cartouche d'impression HP LaserJet Q7553A-X-XC-XD

No. d'enregistrement

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Ce produit est une préparation de toner utilisée dans les imprimantes série HP LaserJet

P2014/P2015/M2727mfp.

Utilisations déconseillées Aucun à notre connaissance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HP Belgium BVBA

Hermeslaan 1B, Floor B1

Diegem

La Belgique 1831

**Téléphone** +32 2 620 1600

HP Inc. Ligne d'appel

santé humaine

(Appel gratuit depuis les

is les 1-800-457-4209

Etats-Unis)

(Ligne directe) 1-760-710-0048

HP Inc. Ligne d'appel

soins client

(Appel gratuit depuis les

1-800-474-6836

Etats-Unis)

(Ligne directe) 1-208-323-2551

E-mail: sustainability@hp.com

1.4 Numéro de téléphone

d'urgence

+1 760 476 3961

#### Section 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification des substances comme dangereuses conformément au règlement (CE) 1272/2008.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Contient : Copolymère d'acrylate de styrène, Ferrite contenant du zinc, Silice amorphe

Pictogrammes de danger Aucun(e).

Mention d'avertissement Aucun(e).

**Mention de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

PréventionNon disponible.InterventionNon disponible.StockageNon disponible.

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD

10085 Version n°: 19 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 14-Avr-2010

Elimination

Non disponible.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006.

Perturbations endocriniennes associées (toxicité/écotoxicité) : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Copolymère d'acrylate de styrène	<55	CBI	-	-	
		-			
Classification : -	•				
Ferrite contenant du zinc	<50	CBI	-	-	
		-			
Classification : -	•				
Silice amorphe	<3	7631-86-9	01-2119379499-16-xxxx	-	
		231-545-4			
Classification:	•				

## **Section 4: Premiers secours**

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe Contact avec la peau

ou persiste, consulter un médecin.

CO2, eau, poudre sèche ou mousse

Contact avec les yeux Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux)

pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter

un médecin

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Non disponible.

Non disponible.

# Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction

approprié

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Non disponible.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.

A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD SDS BELGIUM

mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air

Aucun n'est établi.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Réduire au maximum la production et l'accumulation de poussière.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir

également la section 13, Procédures d'élimination

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

Non disponible.

6.4. Référence à d'autres

rubriques

## Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique Entreposer à température ambiante Entreposer loin de produits fortement oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de

contrôle

Non disponible.

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Non disponible.

Directives au sujet de

l'exposition

"UK WEL: 10 mg/m3 (poussière respirable), 5 mg/m3 (poussière inhalable)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Utiliser dans une zone correctement ventilée

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel

n'est requis.

Protection des yeux/du

visage

l'environnement

Non disponible.

Protection de la peau

Protection des mains Non disponible. - Autres Non disponible. Non disponible. Protection respiratoire Risques thermiques Non disponible. Mesures d'hygiène Non disponible. Contrôle d'exposition de Non disponible.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Forme** solide Couleur Noir.

Odeur Légère odeur de plastique

SDS BELGIUM 10085 Version n°: 19 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 14-Avr-2010

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Non applicable

congelation

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Inflammabilité Non disponible.

Limite d'explosivité

inférieure (%)

Ininflammable

Point éclairNon applicableTempératureNon applicable

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition >200 ° C (>392 ° F)

pH Non applicable

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)

Non disponible.

Pression de vapeur Non applicable

Densité et/ou densité relative Non disponible.

Densité de vapeur relative Non disponible.

Caractéristiques des particules Non disponible.

Propriétés explosives Non disponible.

**Propriétés comburantes** Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

Point de ramollissement

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation Non applicable

Pourcentage de composés Négligeable

volatils

100 - 150 ° C (212 - 302 ° F)

densité1.4 - 1.8ViscositéNon applicableCOVNon applicable

## Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Non disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter** Tambour d'impression: Exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles Oxydants puissants

**10.6. Produits de**Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

décomposition dangereux

#### Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.

Contact avec les yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.

**Ingestion** L'ingestion est une source d'exposition peu probable.

Symptômes Non disponible.

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë **Produit** Résultats d'essais **Espèce** Q7553A-X-XC-XD Aigu **DL50** > 2000 mg/kg Corrosion/irritation cutanées Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mutagénicité des cellules Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium) germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Carcinogénicité Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Silice amorphe (CAS 7631-86-9) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité reproductrice Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Toxicité spécifique pour Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. certains organes cibles exposition répétée Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Informations sur les mélanges Non disponible. et informations sur les substances 11.2. Informations sur les autres dangers (Toxicité): Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien Propriétés perturbant le selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le système endocrinien règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces. **Autres informations** Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

# Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	ErL50: >1000 mg/l, Algue, 72.00 Heures	
Produit	Espèce	Résultats d'essais
OZEENA V VO VD		

12.1. TOXICILE	E1E30 1000 High, Aigue, 72.00 Heures				
Produit		Espèce	Résultats d'essais		
Q7553A-X-XC-XD					
Aquatique					
Algue	ErL50	Algue	> 1000 mg/l, 72 Heures		
Crustacé	EL50	Crustacé	> 1000 mg/l, 48 Heures		
Poisson	LL50	Poisson	> 1000 mg/l, 96 Heures		
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.				
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.				
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.				
Coefficient de bioconcentration (BCF)	Non disponible.				
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.				
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.				

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD SDS BELGIUM

10085 Version n°: 19 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 14-Avr-2010

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

(Écotoxicité): Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la

Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces.

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

#### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Non disponible. Déchets résiduaires Non disponible. **Emballages contaminés** Code des déchets UE Non disponible.

Informations / Méthodes

d'élimination

Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

### Section 14: Informations relatives au transport

#### **ADR**

14.1. Numéro ONU Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

14.2. Désignation officielle Non réglementé

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non assigné.

Risque subsidiaire

No. de danger (ADR) Non assigné. Code de restriction en Non assigné.

tunnel

14.4. Groupe d'emballage Non assigné.

14.5. Dangers pour

l'environnement

14.6. Précautions Non assigné.

particulières à prendre par

l'utilisateur

#### IATA

14.1. Numéro ONU UN2807

14.2. Désignation officielle Masses magnétisées

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9 Magnetized Material

Risque subsidiaire

14.4. Groupe d'emballage Non assigné.

14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions Non assigné.

particulières à prendre par

l'utilisateur

#### **IMDG**

14.1. Numéro ONU Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

14.2. Désignation officielle Non réglementé.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non assigné.

Risque subsidiaire

14.4. Groupe d'emballage Non assigné. 14.5. Dangers pour l'environnement

No FMS Non assigné. 14.6. Précautions Non assigné.

particulières à prendre par

Polluant marin

l'utilisateur

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD SDS BELGIUM

10085 Version n°: 19 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 14-Avr-2010

Non

14.7. Transport maritime en vrac Non disponible.

conformément aux instruments

de l'OMI

**Autres informations** 41 Ou plusieurs de ces cartouches regroupées dans un seul paquet (par exemple, boîtes,

contenants), par voie aérienne, sont réglementés comme un matériau aimanté. Ces exigences ne s'appliquent pas aux cartouches pack simple ou double contenus dans un emballage d'origine HP

et emballés sous film rétractable sur une palette pour l'expédition par voie aérienne.

# Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA** 

N'est pas listé.

## **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

## Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

**Autres réglementations** Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont

> exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL),

Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) **Autres informations** 

2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Réglementations nationales Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD

10085 Version n° : 19 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 14-Avr-2010

#### **Section 16: Autres informations**

#### Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification. l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement (EU) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II de REACH.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à Aucun(e).

Informations relatives à la révision

Aucun(e).

Informations de formation Clause de non-responsabilité Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD SDS BELGIUM

10085 Version n° : 19 Date de révision: 05-Août-2023 Date d'émission : 14-Avr-2010

#### Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute À court terme (Aigu ) aquatic hazard

Aquatic Chronic À long terme (Chronique ) aquatic hazard

Asp. Tox. Danger par aspiration

Carc. Carcinogénicité

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)

CERCLA Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention

environnementale

CFR Code des Régulations Fédérales
COC Tasse Ouverte De Cleveland
Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

**EPCRA** Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

Eye Dam.Lésions oculaires gravesEye Irrit.Irritation des yeuxFlam. Liq.Liquides inflammables

Flam. Sol. Substances solides inflammables

Lact. Toxiques via l'allaitement

Mutagénicité des cellules germinales

IARC Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH Institut national pour la sécurité et la santé au travail

NTP Programme National de Toxicologie

OSHA Administration de la sécurité et de la santé au travail

Ox. Liq. Liquides comburants

Ozone Dangereux pour la couche d'ozone

PEL limite d'exposition

authorisée

Limite d'Exposition Admise

Gaz Press. Gaz sous pression

RCRA Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération

des Ressources)

REC Recommandé

REL Limite d'Exposition Recommandée

Repr.Toxicité reproductriceResp. Sens.Sensibilisation respiratoire

SARA Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

Skin Corr.

Skin Irrit.

Skin Sens.

Corrosion cutanée

Irritation de la peau

Sensibilisation cutanée

STEL limite d'exposition à

court terme

Limite d'exposition à court terme

STOT RE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT SE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

TCLP : <value> Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation

VIe Seuil Limite

TSCA Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)

Nom de la matière : Q7553A-X-XC-XD